

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°74-2017-101

HAUTE-SAVOIE

PUBLIÉ LE 5 OCTOBRE 2017

### Sommaire

74_DDFIP_Direction départementale des finances publiques de Haute-Savoie	
74-2017-10-02-015 - DDFIP/service de direction/pôle pilotage et ressources / arrêté	
2017-0079 portant délégation de signature aux évaluateurs (2 pages)	Page 4
74-2017-10-02-008 - DDFIP/Service de direction/Pôle pilotage et ressources / arrêté	
2017_0073 portant décision de délégation de signature au responsable du pôle pilotage et	
ressources (2 pages)	Page 7
74-2017-10-02-013 - DDFIP/Service de direction/Pôle pilotage et ressources/ arrêté	
2017-0077 portant décision de délégations spéciales de signature pour les missions	
rattachées (2 pages)	Page 10
74-2017-10-02-016 - DDFIP/Service de direction/Pôle pilotage et ressources/ arrêté	
2017-0080 portant délégation de signature aux agents affectés à l'équipe de renfort (2	
pages)	Page 13
74-2017-10-02-017 - DDFIP/Service de direction/Pôle pilotage et ressources/ arrêté	
2017-0081 portant délégation de signature dans les fonctions de commissaire du	
gouvernement (1 page)	Page 16
74-2017-10-02-018 - DDFIP/Service de direction/pôle pilotage et ressources/ arrêté	
2017-0082 portant délégation de signature en matière domaniale (1 page)	Page 18
74-2017-10-02-006 - DDFIP/Service de direction/pôle pilotage et ressources/ arrêté	
2017_0071 portant décision de délégation générale de signature au directeur du pôle	
gestion publique (2 pages)	Page 20
74-2017-10-02-011 - DDFIP/Service de direction/Pôle pilotage et ressources/arrêté	
2017-0075 portant décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion	
fiscale (2 pages)	Page 23
74-2017-10-02-012 - DDFIP/service de direction/Pôle pilotage et ressources/arrêté	
2017-0076 portant décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et	
ressources (2 pages)	Page 26
74-2017-10-02-014 - DDFIP/Service de direction/Pôle pilotage et ressources/arrêté	
2017-0078 portant délégation de signature M. Panetier et Mme Arnoux (2 pages)	Page 29
74-2017-10-02-019 - DDFIP/service de direction/Pôle pilotage et ressources/arrêté	
2017-0083 portant délégation de signature en vue d'autoriser la vente des biens meubles	
saisis (1 page)	Page 32
74-2017-10-02-007 - DDFIP/Service de direction/pôle pilotage et ressources/arrêté	
2017_0072 portant décision de délégation de signature au responsable du pôle gestion	
fiscale (2 pages)	Page 34
74-2017-10-02-009 - DDFIP/Services de direction/ Pôle pilotage et ressources / arrêté	
2017- 0074 portant décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion	
publique (4 pages)	Page 37

### 74\_DSDEN\_Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Haute-Savoie

74-2017-10-04-003 - Arrêté DSDEN/SG/AA/2017-0026 relatif à la modification de la désignation des membres et représentants de la CCMD de la Haute-Savoie (3 pages)

Page 42

74-2017-10-02-015

DDFIP/service de direction/pôle pilotage et ressources / arrêté 2017-0079 portant délégation de signature aux évaluateurs



Annecy, le 2 octobre 2017

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA HAUTE-SAVOIE 18 rue de la gare BP330 74008 ANNECY cedex

#### Arrêté portant délégation de signature

L'administrateur général des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Savoie.

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles D. 1212-25, D. 2312-8, D. 3221-4, D. 3221-16, D. 3222-1 et D. 4111-9;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment le 3° du l de l'article 33 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de M. Philippe LÉVIN, administrateur général des Finances publiques en qualité de directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Savoie;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 13 septembre 2017 fixant au 1<sup>er</sup> octobre 2017 la date d'installation de M. Philippe LÉVIN dans les fonctions de directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Savoie ;

#### Arrête:

Article 1 : Délégation de signature est donnée à M. Jérôme BERNARD, Mme Sophie DELORME, Mme Catherine DIGOIX, M. Renzo GIACCHINO, Mme Nadine HARMON, Mme Marie-Pierre CHEVRIER, M. Jean-Marc PINGEON et Mme Chantal YTHIER, inspecteurs des Finances publiques, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de :

- émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale :
  - > pour les valeurs vénales jusqu'à 800 000 €,
  - > pour les valeurs locatives jusqu'à 80 000 € de loyer annuel.



- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable chargé des produits domaniaux (articles R. 2331-5, R. 2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

Article 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté 2017-0024 du 19 mai 2017.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction départementale des Finances publiques de la Haute-Savoie.

L'administrateur général des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques, de la Haute-Savoie

74-2017-10-02-008

DDFIP/Service de direction/Pôle pilotage et ressources / arrêté 2017\_0073 portant décision de délégation de signature au responsable du pôle pilotage et ressources



Annecy, le 2 octobre 2017

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA HAUTE-SAVOIE 18, rue de la GARE BP 330 74008 ANNECY Cedex

#### Décision de délégation de signature au responsable du pôle pilotage et ressources

L'administrateur général des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Savoie,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale de la Haute-Savoie ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de M. Philippe LÉVIN, administrateur général des Finances publiques en qualité de directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Savoie ;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 13 septembre 2017 fixant au 1er octobre 2017 la date d'installation de M. Philippe LÉVIN dans les fonctions de directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Savoie;

#### Décide:

**Article 1** - Délégation de signature est donnée à M. Claude MOLLARD, administrateur des Finances publiques, directeur du pôle pilotage et ressources à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul, ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 2 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Il est autorisé à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.



Article 2 – Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012.

Article 3 – La présente décision prend effet le 2 octobre 2017. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

L'administrateur général des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques, de la Haute-Savoie

74-2017-10-02-013

DDFIP/Service de direction/Pôle pilotage et ressources/ arrêté 2017-0077 portant décision de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées



Annecy, le 2 octobre 2017

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA HAUTE-SAVOIE. 18 rue de la gare BP330 74008 Annecy cedex

#### Décision de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées

L'administrateur général des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Savoie,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale des Finances publiques de Haute-Savoie ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de M. Philippe LÉVIN, administrateur général des Finances publiques en qualité de directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Savoie ;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 13 septembre 2017 fixant au 1<sup>er</sup> octobre 2017 la date d'installation de M. Philippe LÉVIN dans les fonctions de directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Savoie.

#### Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :



#### 1. Pour la mission départementale Risques et Audit :

M. Raphaël CHAPPAZ, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de mission.

Mme Floryane DALLEST, inspectrice des Finances publiques, reçoit délégation pour les actes relatifs à l'activité du contrôle de qualité comptable.

Mme Cécile ALBET inspectrice principale des Finances publiques, Ms. Jean-Yves LOMBARDI et Vincent BERNARD inspecteurs principaux des Finances publiques et M. Bertrand FARAUT inspecteur des Finances publiques reçoivent délégation pour signer tous accusés de réception, transmission de documents, attestations et déclarations relatives à la mission départementale d'audit.

#### 2. Pour la mission politique immobilière de l'Etat :

M. François PANETIER, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de mission.

Article 2 : la présente décision abroge la décision n° 2017-0064 du 1er septembre 2017.

Article 3 : la présente décision prend effet le 2 octobre 2017 et sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

L'administrateur général des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques, de la Haute-Savoie

74-2017-10-02-016

DDFIP/Service de direction/Pôle pilotage et ressources/ arrêté 2017-0080 portant délégation de signature aux agents affectés à l'équipe de renfort



DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA HAUTE-SAVOIE. 18 rue de la gare BP330 74008 Annecy cedex

L'administrateur général des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Savoie,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

#### Arrête :

Article 1er: Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents affectés à l'équipe de renfort, désignés ci-après

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Clément BAUDIN	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
Edith RAFFENOT	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
Eric VALLIER	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
Emmanuel MONOT	Contrôleur	10 000 €	10 000 €



**Article 2 :** Le présent arrêté prend effet le 2 octobre 2017 et sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Haute Savoie.

A Annecy, le 2 octobre 2017

L'administrateur général des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques, de la Haute-Savoie

74-2017-10-02-017

DDFIP/Service de direction/Pôle pilotage et ressources/ arrêté 2017-0081 portant délégation de signature dans les fonctions de commissaire du gouvernement



Annecy, le 2 octobre 2017

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA HAUTE-SAVOIE 18 rue de la gare BP330 74008 ANNECY cedex

Arrêté portant délégation de signature

L'administrateur général des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Savoie,

Vu l'article R. 212-1 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

#### Arrête:

**Article 1:** M. Jérôme BERNARD, Mme Sophie DELORME, Mme Catherine DIGOIX, M. Renzo GIACCHINO, Mme Nadine HARMON, Mme Marie-Pierre CHEVRIER, M. Jean-Marc PINGEON et Mme Chantal YTHIER, inspecteurs des Finances publiques sont désignés pour me suppléer dans mes fonctions de Commissaire du Gouvernement auprès de la juridiction départementale de l'expropriation.

Article 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté 2017-0026 du 19 mai 2017.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Haute-Savoie.

L'administrateur général des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques, de la Haute-Savoie



74-2017-10-02-018

DDFIP/Service de direction/pôle pilotage et ressources/ arrêté 2017-0082 portant délégation de signature en matière domaniale



Annecy, le 2 octobre 2017

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA HAUTE-SAVOIE 18, rue de la GARE BP 330 74008 ANNECY Cedex

Le préfet du département de la Haute-Savoie

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du préfet de la Haute-Savoie n° PREF/DRHB/BOA/2017-0045 en date du 29 septembre 2017 accordant délégation de signature à M. Philippe LÉVIN, administrateur général des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Savoie ;

#### ARRETE

Article 1: La délégation de signature qui est conférée à M. Philippe LÉVIN, directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Savoie, par l'article 1er de l'arrêté du 29 septembre 2017 susvisé sera exercée par M. Dominique PONSARD, directeur du pôle gestion publique ;

<u>Article 2</u>: En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par M. François PANETIER, responsable du service local du domaine ou, à défaut, par Mme Marie-Isabelle ARNOUX, inspectrice divisionnaire des Finances publiques ;

Article 3: En ce qui concerne les attributions visées sous les n° 1 à 8 de l'article 1 er de l'arrêté du 29 septembre 2017 susvisé accordant délégation de signature à M. Philippe LÉVIN, directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Savoie, délégation de signature est accordée aux fonctionnaires suivants:

- M. François PANETIER, responsable du service local du domaine;
- Mme Marie-Isabelle ARNOUX, inspectrice divisionnaire des Finances publiques;

Article 4: Le présent arrêté abroge l'arrêté 2017-0023 du 19 mai 2017.

<u>Article 5</u>: Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction départementale des Finances publiques de la Haute-Savoie.

Fait à Annecy, le 2 octobre 2017 Pour le préfet.

L'administrateur général des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques, de la Haute-Savoie



74-2017-10-02-006

DDFIP/Service de direction/pôle pilotage et ressources/ arrêté 2017\_0071 portant décision de délégation générale de signature au directeur du pôle gestion publique



Annecy, le 2 octobre 2017

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA HAUTE-SAVOIE 18, rue de la GARE BP 330 74008 ANNECY Cedex

#### Décision de délégation générale de signature au directeur du pôle gestion publique

L'administrateur général des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Savoie,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale de la Haute-Savoie ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de M. Philippe LÉVIN, administrateur général des Finances publiques en qualité de directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Savoie ;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 13 septembre 2017 fixant au 1<sup>er</sup> octobre 2017 la date d'installation de M. Philippe LÉVIN dans les fonctions de directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Savoie;

#### Décide:

Article 1 - Délégation générale de signature est donnée à :

M. Dominique PONSARD, administrateur des Finances publiques, directeur du pôle gestion publique

Celui-ci reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation.

Il est autorisé à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.



Article 2 – La présente décision prend effet le 2 octobre 2017. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

L'administrateur général des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques, de la Haute-Savoie

74-2017-10-02-011

DDFIP/Service de direction/Pôle pilotage et ressources/arrêté 2017-0075 portant décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion fiscale



Annecy, le 2 octobre 2017

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA HAUTE-SAVOIE 18, rue de la GARE BP 330 74008 ANNECY Cedex

#### Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion fiscale

L'administrateur général des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Savoie,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale des Finances publiques de Haute-Savoie ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de M. Philippe LÉVIN, administrateur général des Finances publiques en qualité de directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Savoie ;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 13 septembre 2017 fixant au 1<sup>er</sup> octobre 2017 la date d'installation de M. Philippe LÉVIN dans les fonctions de directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Savoie.

#### Décide:

**Article 1**: Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :



### 1. Pour la Division Fiscalité des particuliers, des professionnels, du recouvrement, des missions foncières et des amendes :

Pilotage et animation des réseaux

M. Laurent BARBIER, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de division,

Mme Maryvonne BONJOUR, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au responsable de division,

Mme Lætitia PETROSELLI, inspectrice principale, adjointe au responsable de la division.

Fiscalité des particuliers - assiette et recouvrement amiable :

Mme Catherine LAMURE, inspectrice des Finances publiques.

Fiscalité des particuliers et des missions foncières - assiette et recouvrement amiable :

M. Stéphane SAUGERE, inspecteur des Finances publiques.

Pilotage et suivi de la cellule de recouvrement forcé :

Mme Dominique ESPINOSA, inspectrice des Finances publiques

Mme Edith RAFFENOT, inspectrice des Finances publiques

Travaux de secrétariat de la cellule de recouvrement forcé et des huissiers (procédures de saisies extérieures et traitement des saisies pour les huissiers des Finances publiques) :

Mme Valérie ARNAUD, agent administratif des Finances publiques

Enquête et recherche de renseignements :

M. Cyril COUDERT, contrôleur principal des Finances publiques.

Fiscalité des professionnels :

Mme Chantal FERRIER-PLAVERET, inspectrice des Finances publiques.

M. Antoine CARRE, inspecteur des Finances publiques.

#### 2. Pour la Division du contrôle fiscal et des missions patrimoniales :

Pilotage et animation des réseaux

Mme Brigitte KAISER, administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de division

Contrôle fiscal:

Correspondant propositions de poursuites correctionnelles : Mme Stéphanie VINSON, inspectrice des Finances publiques.

Secrétariat de la commission de conciliation : Mme Séverine MIEVRE, inspectrice des Finances publiques.

#### 3. Pour la Division Affaires juridiques et du contentieux :

Mme Corinne DUBARRY, inspectrice principale des Finances publiques, responsable de division.

Article 2: la présente décision abroge la décision n° 2017-0065 du 1er septembre 2017.

Article 3 : la présente décision prend effet le 2 octobre 2017 et sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

L'administrateur général des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques, de la Haute-Savoie

74-2017-10-02-012

DDFIP/service de direction/Pôle pilotage et ressources/arrêté 2017-0076 portant décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources



Annecy, le 2 octobre 2017

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA HAUTE-SAVOIE. 18 rue de la gare BP330 74008 Annecy cedex

#### Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources

L'administrateur général des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Savoie,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale des Finances publiques de la Haute-Savoie ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de M. Philippe LÉVIN, administrateur général des Finances publiques en qualité de directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Savoie ;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 13 septembre 2017 fixant au 1<sup>er</sup> octobre 2017 la date d'installation de M. Philippe LÉVIN dans les fonctions de directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Savoie.

#### Décide:

**Article 1**: Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :



#### 1. Pour la Division Ressources humaines et formation professionnelle :

M. Thierry PLAVERET, inspecteur principal des Finances publiques, responsable de division.

#### Ressources Humaines:

Mme Florence HOTTEGINDRE, inspectrice des Finances publiques, responsable de service. Mme Marielle JEUDY, inspectrice des Finances publiques.

#### Formation Professionnelle:

M. Bertrand CHARPIN, inspecteur des Finances publiques, responsable de service

#### 2. Pour la Division Budget, logistique et immobilier :

M. Julien BEL, inspecteur principal des Finances publiques, responsable de division.

Mme Dominique FOUGERE, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au responsable de division.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien BEL et Mme Dominique FOUGERE :

- M. Jérôme TOUCHAIS, inspecteur des Finances publiques, responsable de service.
- M. Laurent CHEVEREAU, inspecteur des Finances publiques, responsable de service.
- M. Cyril-Benjamin DRENEAU, inspecteur des Finances publiques, responsable de service.

#### 3. Pour la Division Stratégie, contrôle de gestion, qualité de service :

M. Hubert BAYSSON, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de division.

Contrôle de gestion - structures et emplois

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hubert BAYSSON : Mme Danièle CHAPPAZ, inspectrice des Finances publiques. Mme Émeline DALIAN, inspectrice des Finances publiques.

Equipe de renfort

M. Clément BAUDIN, inspecteur des Finances publiques.

Article 2 : la présente décision abroge la décision n° 2017-0063 du 1er septembre 2017.

Article 3 : la présente décision prend effet le 2 octobre 2017 et sera publiée au recueil des actes administratifs du département

L'administrateur général des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques, de la Haute-Savoie

74-2017-10-02-014

DDFIP/Service de direction/Pôle pilotage et ressources/arrêté 2017-0078 portant délégation de signature M. Panetier et Mme Arnoux



Annecy, le 2 octobre 2017

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA HAUTE-SAVOIE 18 rue de la gare BP330 74008 ANNECY cedex

Arrêté portant délégation de signature

L'administrateur général des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Savoie,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles D. 1212-25, D. 2312-8, D. 3221-4, D. 3221-16, D. 3222-1 et D. 4111-9 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment le 3° du I de l'article 33 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de M. Philippe LÉVIN, administrateur général des Finances publiques en qualité de directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Savoie ;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 13 septembre 2017 fixant au 1<sup>er</sup> octobre 2017 la date d'installation de M. Philippe LÉVIN dans les fonctions de directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Savoie ;

#### Arrête:

**Art. 1**er. - Délégation de signature est donnée à M. François PANETIER, administrateur des Finances publiques adjoint et Mme Marie-Isabelle ARNOUX, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de :

- émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale,
- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'Etat.
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable chargé des produits domaniaux (articles R. 2331-5, R. 2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).



Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction départementale des Finances publiques de la Haute-Savoie.

L'administrateur général des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques, de la Haute-Savoie

74-2017-10-02-019

DDFIP/service de direction/Pôle pilotage et ressources/arrêté 2017-0083 portant délégation de signature en vue d'autoriser la vente des biens meubles saisis



DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA HAUTE-SAVOIE. 18 rue de la gare BP330 74008 Annecy cedex

#### Arrêté portant délégation de signature

L'administrateur général des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Savoie,

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article R\*260A-1;

Vu la décision du Directeur général des finances publiques du 7 novembre 2011 ;

#### Arrête:

Article 1er : Délégation de signature est accordée à :

- Monsieur Laurent BARBIER, Administrateur des Finances publiques adjoint.

en vue d'autoriser la vente des biens meubles saisis.

Article 2 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Haute-Savoie.

A Annecy, le 2 octobre 2017

L'administrateur général des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques, de la Haute-Savoie



74-2017-10-02-007

DDFIP/Service de direction/pôle pilotage et ressources/arrêté 2017\_0072 portant décision de délégation de signature au responsable du pôle gestion fiscale



Annecy, le 2 octobre 2017

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA HAUTE-SAVOIE 18, rue de la GARE BP 330 74008 ANNECY Cedex

#### Décision de délégation de signature au responsable du pôle gestion fiscale

L'administrateur général des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Savoie,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale de la Haute-Savoie ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de M. Philippe LÉVIN, administrateur général des Finances publiques en qualité de directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Savoie ;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 13 septembre 2017 fixant au 1<sup>er</sup> octobre 2017 la date d'installation de M. Philippe LÉVIN dans les fonctions de directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Savoie;

#### Décide :

**Article 1** - Délégation de signature est donnée à M. Dominique BAUDIN, administrateur des Finances publiques, directeur du pôle gestion fiscale à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul, ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 2 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Il est autorisé à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.



**Article 2** – Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012.

Article 3 – La présente décision prend effet le 2 octobre 2017. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

L'administrateur général des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques, de la Haute-Savoie

74-2017-10-02-009

DDFIP/Services de direction/ Pôle pilotage et ressources / arrêté 2017- 0074 portant décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique



Annecy, le 2 octobre 2017

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA HAUTE-SAVOIE 18 rue de la gare BP330 74008 Annecy cedex

#### Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique

L'administrateur général des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Savoie,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale des Finances publiques de la Haute-Savoie ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de M. Philippe LÉVIN, administrateur général des Finances publiques en qualité de directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Savoie ;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 13 septembre 2017 fixant au 1<sup>er</sup> octobre 2017 la date d'installation de M. Philippe LÉVIN dans les fonctions de directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Savoie.

#### Décide:

**Article 1**: Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :



#### 1. Pour la Division Collectivités locales :

M. Jacques LANGLOIS, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division Collectivités locales – Missions économiques pour les actes relatifs à sa division.

Mme Sabine THABUIS, inspectrice divisionnaire des Finances publiques CN, adjointe au responsable de la division Collectivités locales – Missions économiques pour les actes relatifs à sa division.

Service Fiscalité directe locale (SFDL)

Mme Myriam MAJCHRZAK, inspectrice des Finances publiques, chef de service FDL reçoit délégation de signature pour tout acte relevant de son service hormis ceux concernant les états fiscaux.

#### Gestion - Secteur Public Local

M. Stéphane CLEMENT, inspecteur des Finances publiques, chef du service CEPL et Mme Isabelle RENAULT, inspectrice des Finances publiques, chargée de mission, reçoivent délégation pour signer les comptes de gestion des collectivités après visa sur chiffres et, en l'absence du chef de division SPL et de son adjointe, les procès-verbaux de vérification des régies des collectivités territoriales.

M. Stéphane CLEMENT reçoit délégation pour signer les actes relatifs à son service.

#### Modernisation - Dématérialisation

Mme Marie-Clémentine DUR, inspectrice des Finances publiques et M. Gilles TISSANDIER, contrôleur principal, reçoivent délégation pour signer les actes relatifs aux missions du secteur public local liées à la monétique et à la dématérialisation.

### 2. Pour la Division « Opérations de l'Etat » ( Comptabilité de l'Etat - Dépense - Produits divers et services financiers ) :

M. François-Xavier FOYER, inspecteur principal, responsable de la division « Opérations de l'Etat », pour les actes relatifs à sa division, les virements de gros montants (VGM), les virements étrangers et les virements via l'application VIR ; les actes de poursuite en matière de produits divers, taxes d'urbanisme / d'aménagement et l'octroi de délais de paiement dans la limite de 30 000 € pour une durée maximum de 3 mois, les demandes de non-valeurs inférieures à 1 500 euros y afférant ; ainsi que pour établir les déclarations auprès de TRACFIN ; les bordereaux de remises des chèques à la Banque de France dans le cadre de la reconnaissance contradictoire ; les ordres de paiement ; les remises de majoration dans la limite de 3 000€.

#### Comptabilité de l'Etat - Dépense

Mme Sylvie CATHELAIN, inspectrice des Finances publiques, chef du service Comptabilité reçoit délégation pour signer les documents comptables, les virements de gros montants (VGM), les virements étrangers et les virements via l'application VIR, les demandes de régularisations de chèques impayés, les demandes de renseignements ou de reversement, les bordereaux d'envoi aux différents partenaires et les procès verbaux de destruction de registres, la signature des déclarations de recettes, des dépôts de fonds, des reçus de dépôt de valeurs, des endossements de chèques ou effets, des chèques de banque, des rejets d'opérations comptables, des autorisations de paiement dans d'autres départements ou à l'étranger, des ordres de paiement, des certificats de restitution, des chèques sur le Trésor, des chèques tirés sur le compte courant du Trésor à la Banque de France, des ordres de virements bancaires ou postaux, des bordereaux et tickets de remise à la Banque de France, des retraits de fonds et des états de prise en charge.

En l'absence de Mme Sylvie CATHELAIN, Mme Régine IDEE, contrôleur principal des Finances publiques, reçoit délégation pour signer les virements de gros montants (VGM), les virements étrangers et les documents comptables.

Mme Patricia CATIN-RICHEZ, contrôleur principal des Finances publiques, reçoit délégation pour valider les DSO supérieures à 200 euros dans Chorus formulaire et les virements via l'application VIR.

En l'absence de M. François-Xavier FOYER et de Mme Sylvie CATHELAIN, M. Gérard CASADO, inspecteur divisionnaire des Finances publiques CN, reçoit délégation pour signer les virements via l'application VIR.

#### Recettes non fiscales - Produits divers - Comptabilité auxiliaire du recouvrement

Mme Séverine CHAVRET, inspectrice des Finances publiques, Chef du service Recouvrement, reçoit délégation de signature pour tout courrier de gestion courante du service et la comptabilité auxiliaire du recouvrement, pour les documents comptables du service (pièces justificatives de dépenses et toute pièce relative au compte de gestion), pour les demandes d'émission de titres de recettes aux ordonnateurs, les actes de poursuites et mainlevées en matière de produits divers et l'octroi de délais de paiement dans la limite de 30 000 € pour une durée maximum de 3 mois, les déclarations de créances pour les procédures collectives et de surendettement, les rappels aux débiteurs publics, les documents portant sur les produits divers, taxes d'urbanisme / d'aménagement et les demandes de non-valeurs inférieures à 1500 euros y afférant, les déclarations de consignations, les autorisations de remboursement des amendes, et de frais bancaires, les états de taxes pour frais de poursuite, les bordereaux et tickets de remises des chèques à la Banque de France, les remises de majoration dans la limite de 3 000€.

Mme Dominique BAREL-HABRAN, contrôleur principal des Finances publiques, cellule Produits Divers, reçoit délégation de signature pour tout courrier de gestion courante du service et, en l'absence du chef de service, les demandes d'émission de titres de recettes aux ordonnateurs, les actes de poursuites en matière de produits divers, les productions au titre des redressements judiciaires ; pour signer les délais de paiement dans la limite de 5 000 € accordé pour une durée maximum de 12 mois ; les bordereaux et tickets de remises des chèques à la Banque de France.

Mme Annie ODET, contrôleur principal des finances publiques reçoit délégation pour signer les délais de paiement dans la limite de 5 000€ accordé pour une durée maximum de 12 mois, les bordereaux et tickets de remises des chèques à la Banque de France.

M. Albert ZYSMAN, agent administratif des finances publiques reçoit délégation pour signer les délais de paiement dans la limite de 5 000€ accordé pour une durée maximum de 12 mois, les bordereaux et tickets de remises des chèques à la Banque de France.

M. Aurélien CARON, agent administratif des finances publiques reçoit délégation pour signer les délais de paiement dans la limite de 5 000€ accordé pour une durée maximum de 12 mois, les bordereaux et tickets de remises des chèques à la Banque de France.

Mme Rachel WALTER, agent administratif des finances publiques reçoit délégation pour signer les délais de paiement dans la limite de 5 000€ accordé pour une durée maximum de 12 mois, les bordereaux et tickets de remises des chèques à la Banque de France.

M. Tristan DANIEL, agent administratif des finances publiques reçoit délégation pour signer les délais de paiement dans la limite de 5 000€ accordé pour une durée maximum de 12 mois, les bordereaux et tickets de remises des chèques à la Banque de France.

Mme Sylvie GILBRIN, contrôleur principal des Finances publiques, cellule Amendes, reçoit délégation de signature pour tout courrier de gestion courante du secteur Amendes et le visa des états informatisés d'annulations AMD 4312 et, en l'absence du chef de division pour les états de remboursement des amendes.

#### Dépôts et services financiers

Mme Malika AURAND, inspectrice des Finances publiques, chargée de clientèle CDC et DFT, reçoit délégation de signature pour toute opération relative aux consignations, courrier à la clientèle et tout accusé de réception relatif aux exploits présentés par les huissiers relatifs à des comptes (signature des ouvertures, modifications et clôtures de comptes de dépôts et des opérations de placement) ; pour la signature des documents relatifs à la Caisse des dépôts dans le cadre du mandat consenti par le directeur de la Caisse des dépôts.

M. Gérard CASADO, inspecteur divisionnaire des Finances publiques CN reçoit délégation de signature pour toute opération relative à la monétique et pour tout courrier courant dans le cadre des activités DFT.

Mme Isabelle OTERNAUD, contrôleur principal des Finances publiques, reçoit délégation de signature pour toute opération relative à la monétique et pour tout courrier courant dans le cadre des activités DFT.

#### 3. Pour le service local du domaine (pôle d'évaluation domaniale et service de gestion domaniale) :

M. François PANETIER, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable du service local du domaine, reçoit délégation spéciale pour gérer l'activité de son service dans les conditions fixées par délégations particulières.

En l'absence de M. PANETIER, Mme Marie-Isabelle ARNOUX, inspectrice divisionnaire des Finances publiques CN, reçoit la même délégation.

#### 4. Pour les missions économiques :

Mme Christelle BOMBAIL, inspectrice des Finances publiques, reçoit délégation pour signer les actes relatifs à son activité de Secrétaire de la Commission des Chefs de Services Financiers et pour les attestations annuelles (NOTI 2 ex DC7) de régularité fiscale présentées par les personnes physiques ou morales bénéficiaires d'un marché public.

Elle reçoit également délégation pour son activité de gestion des chambres consulaires ainsi que pour signer les actes relatifs à la commission de surendettement des particuliers.

Article 2: la présente décision abroge la décision n° 2017-0062 du 1er septembre 2017.

Article 3 : la présente décision prend effet le 2 octobre 2017 et sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

L'administrateur général des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques, de la Haute-Savoie

### 74\_DSDEN\_Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Haute-Savoie

74-2017-10-04-003

Arrêté DSDEN/SG/AA/2017-0026 relatif à la modification de la désignation des membres et représentants de la CCMD de la Haute-Savoie





Direction des Services Départementaux

de l'Education Nationale

de la Haute-Savoie

Secrétariat Général

Références: SG/AA

Annecy, le 04 octobre 2017

LE DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE DIRECTEUR DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DE HAUTE-SAVOIE

#### ARRÊTÉ DSDEN/SG/AA/2017-0026

relatif à la modification de la désignation des membres et représentants de la commission consultative mixte départementale de la Haute-Savoie

Le directeur académique des services de l'éducation nationale de Haute-Savoie ;

**VU** le code de l'éducation, notamment ses articles : R. 914-10-1 à R. 914-10-3, R. 914-10-8, R. 914-10-20, R. 914-10-23 et R. 914-11;

VU l'arrêté du 21 mai 2014 relatif à la création de la commission consultative mixte départementale du département de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté du 05 juin 2014 relatif aux représentants des chefs d'établissement d'enseignement privé sous contrat de la commission consultative mixte départementale du département de la Haute-savoie ;

VU le procès-verbal de l'élection des représentants des maîtres à la commission consultative mixte départementale du département de la Haute-Savoie organisée du 27 novembre au 4 décembre 2014 ;

VU la proposition de représentants de l'organisation syndicale SPELC-FED en date du 17 octobre 2014 ;

VU la proposition de représentants de l'organisation syndicale FEP CFDT en date du 17 octobre 2014 ;

VU la proposition de représentants de l'organisation professionnelle SYNADEC représentant les chefs d'établissement en date du 05 février 2015 ;

VU la proposition de représentants de l'organisation professionnelle SNCEEL représentant les chefs d'établissement en date du 05 février 2015.

#### ARRETE

<u>Article 1</u>: Les représentants de l'administration et les représentants des maîtres, membres de la commission consultative mixte départementale du département de la Haute-Savoie sont nommés ou désignés ainsi qu'il suit.

- I. Représentant(s) de l'administration, membre(s) titulaire(s) et suppléant(s) de la commission :
- a) Représentant(s) titulaire(s)

Cité administrative – 7 rue Dupanloup – 74040 ANNECY CEDEX – 🕿: 04 50 88 41 58 - Fax : 04 50 51 47 36 courriel : ce.ia74@ac-grenoble.fr - site web: www.ac-grenoble.fr/ia74/spip/

- M. BOVIER Christian, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Savoie;
- M. DASSEUX Christophe, inspecteur de l'éducation nationale adjoint au directeur académique ;
- Mme ACLOQUE Anne, secrétaire générale ;

#### b) Représentant(s) suppléant(s)

- Mme BESSON Martine, inspectrice de l'éducation nationale mission Maternelle ;
- Mme LENTOS Céline, APAENES-DSDEN;
- M. SUJKOWSKI Eric, inspecteur de l'éducation nationale, circonscription Annecy Ouest.

#### II. Représentant(s) des maîtres, membre(s) titulaire(s) et suppléant(s) de la commission :

#### a) Représentant(s) titulaire(s)

- Mme MOGE Françoise, professeur des écoles, école primaire Jeanne d'Arc, Thonon-les-Bains;
- Mme BRUGUIER Marie-Cécile, professeur des écoles, école primaire Saint-François, Ville la Grand ;
- Mme PHILIPONA Elisabeth, professeur des écoles, école primaire Les Tilleuls, Annecy.

#### b) Représentant(s) suppléant(s)

- Mme GALLAY Jacqueline, professeur des écoles, école primaire Saint Bruno, Evian ;
- Mme MEUNIER Sarah, professeur des écoles, école primaire Institution du Sacré Coeur, Thonon-les-Bains.

#### I. Représentant(s) des chefs d'établissement

#### a) Représentant(s) titulaire(s)

- Mme DUTOUR Mathilde, professeur des écoles, école primaire La Salle, Annecy-le-Vieux ;
- M. ALCARAS Ludovic, professeur des écoles, école primaire Saint-François, Annemasse ;
- Mme MOREL Corinne, professeur des écoles, école primaire Saint-François, Thonon ;

#### b) Représentant(s) suppléant(s)

- Mme ESTRANGIN Emmanuelle, professeur des écoles, école primaire Saint-Michel, Annecy ;
- Mme COPPEL Chantal, professeur des écoles, école primaire La Chamarette, Annemasse ;
- A la place de Mme ROBERT Claire lire Mme FABREGAT Claire, professeur des écoles, école primaire Jeanne d'Arc, Thonon.

Article 2: La commission consultative mixte mentionnée à l'article 1er du présent arrêté est présidée par :

- le directeur académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Savoie
- ou son représentant

Article 3: Le mandat des représentants nommés ou désignés à l'article 1er du présent arrêté est de quatre ans.

Les représentants de l'administration et les représentants des maîtres nommés ou désignés à l'article 1 er peuvent être remplacés dans les conditions prévues aux articles R. 914-10-4 et R. 914-10-7 du code de l'éducation nationale.

Article 4: Le mandat des représentants de la commission consultative mixte mentionnée à l'article 1er du

Cité administrative – 7 rue Dupanloup – 74040 ANNECY CEDEX – 2: 04 50 88 41 58 - Fax : 04 50 51 47 36 courriel : ce.ia74@ac-grenoble.fr - site web: www.ac-grenoble.fr/ia74/spip/

présent arrêté débute le 1er janvier 2015.

Article 5: Cet arrêté annule et remplace l'arrêté DSDEN/SG/AA/2016-0039 du 14 novembre 2016.

<u>Article 6</u>: Mme la secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le directeur académique des services de l'éducation nationale Directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie

**Christian BOVIER** 

Cité administrative – 7 rue Dupanloup – 74040 ANNECY CEDEX – 2: 04 50 88 41 58 - Fax : 04 50 51 47 36 courriel : ce.ia74@ac-grenoble.fr - site web: www.ac-grenoble.fr/ia74/spip/